



AGIR pour la  
**BIODIVERSITÉ**  
RHÔNE

Lyon, le 18 novembre 2013

Contribution de la LPO Rhône à l'enquête publique Périmètre de protection et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains

### **Communauté de Communes du Pays Mornantais**

La LPO Rhône (1000 adhérents) a pour objet d'agir pour l'oiseau, la faune sauvage, la nature et l'homme, et lutter contre le déclin de la biodiversité, par la connaissance, la protection, l'éducation et la mobilisation.

Agréée au titre de la Protection de l'Environnement, la LPO Rhône dispose de l'agrément « Jeunesse et Education populaire » délivré par le Ministère de l'Education Nationale et est habilitée à participer aux débats sur l'environnement dans le cadre d'instances départementales.

**Nous souhaitons, tout d'abord, saluer et soutenir la démarche entreprise par le Département du Rhône et le Grand Lyon pour la mise en place des Périmètres d'Espaces Naturels et Agricoles Protégés (PENAP).**

Le département du Rhône est l'un des premiers départements à avoir initié cette démarche dont nous nous félicitons qu'elle ait été menée dans un esprit de concertation : les différents acteurs ont pu s'exprimer et participer à la définition des PENAP et à l'élaboration du programme d'action.

La LPO Rhône partage le diagnostic des enjeux identifiés sur le secteur de la COPAMO et largement présentés dans les documents soumis à enquête publique. La préservation du patrimoine naturel de notre département passe nécessairement par la conservation de ses corridors et de ses noyaux de biodiversité pour laquelle la politique PENAP représente un outil indiscutable face aux menaces environnementales inhérentes à l'étalement urbain (disparition d'habitats, isolement des populations, modification des pratiques agricoles, pollutions).

Nous regrettons que le document ne présente pas d'analyse globale des périmètres finalement retenus et soumis à enquête publique sur l'ensemble du territoire couvert par le SCOT Ouest Lyonnais. Par exemple, il aurait été intéressant de connaître le pourcentage de chacun des zonages N et A sur les 35 000 Ha proposés en PENAP. De même, il aurait été intéressant de pouvoir comparer par secteur (communautés de communes voire communes) le pourcentage de zonages éligibles finalement retenu : cela aurait notamment permis de mesurer l'investissement des élus dans le dispositif par secteur.

#### **Concernant le programme d'actions :**

Le PSADER Ouest Lyonnais, programme d'actions lié directement au PENAP, est un document essentiel auquel il est fait référence dans les documents soumis à enquête publique. Nous regrettons que ce document soit difficile d'accès pour le citoyen : il faut effectivement le récupérer sur internet en faisant des recherches croisées. Il aurait été



pertinent d'indiquer par un lien où se le procurer sur internet ou alors de l'annexer dans sa totalité.

Nous estimons également que le financement de ce PSADER n'est pas très « clair » et qu'il mériterait d'être mieux expliqué. Par ailleurs, nous nous étonnons que les communautés de communes qui bénéficieront des actions du PSADER ne contribuent pas à son financement. Nous reconnaissons toutefois que la COPAMO est dynamique et motrice sur les problématiques agricoles.

Nous déplorons que ce programme d'actions se préoccupe si peu de la préservation de la biodiversité :

- l'orientation 2.3 concerne directement la biodiversité. Mais cette orientation n'est semble t'il pas intégrée au PSADER mais fait l'objet d'un rappel ? Aucun budget n'est donc prévu sur cette ligne dans le cadre du PSADER.
- l'orientation 4.5 concerne assez directement la biodiversité mais repose là aussi sur la nécessaire adhésion du monde agricole.

Nous souhaitons donc un programme d'actions qui soit plus volontariste pour préserver la biodiversité, alliée incontournable de l'agriculture. La biodiversité en milieu agricole est actuellement la plus menacée à toutes les échelles (locales, nationales, mondiales) et cela aux dépens des nombreux services rendus maintenant bien identifiés.

Si nous partageons le diagnostic et les orientations souhaitées pour l'agriculture de l'Ouest Lyonnais, nous regrettons que, dans les faits, nous nous en éloignons chaque jour un peu plus : prairies retournées, gestion de l'eau (créations de retenues collinaires etc.).

Aussi, nous souhaiterions que, lors de l'attribution d'un financement PSADER, la prise en compte de la biodiversité dans le projet soit un critère majeur de décision. Enfin, nous souhaitons que les Associations de Protection de l'Environnement soient représentées au sein du comité de pilotage.

### **Concernant les périmètres :**

**Nous nous félicitons qu'une grande partie des zones éligibles aient été intégrées aux PENAP.**

**Nous souhaitons cependant que les secteurs évoqués ci-dessous soient intégrés aux PENAP.**

#### **A. l'Autoroute A45**

**Nous rappelons notre opposition au projet de l'A45 et souhaitons que les parcelles impactées par le projet (bande des 300 mètres) soient intégrées au PENAP.**

1. On constate une certaine incohérence entre les différents secteurs concernés par des PENAP : si, pour certains secteurs du Grand Lyon, des parcelles pourtant concernées par des projets d'infrastructures<sup>1</sup> ont été intégrées au PENAP, dans le

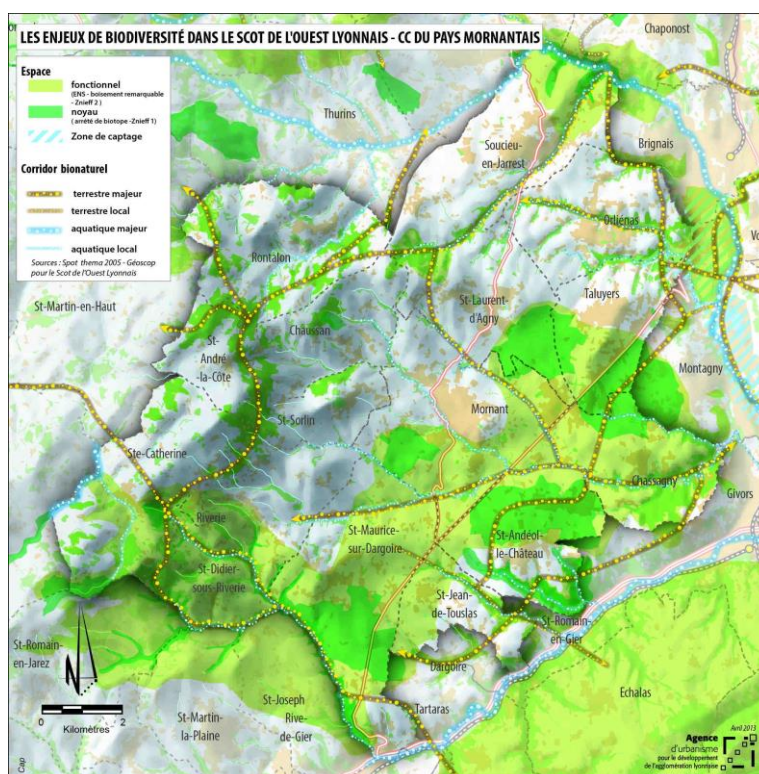
---

<sup>1</sup> Certains déclarés d'utilité publique, d'autres pour lesquelles la DUP est en cours (ex : CFAL Nord, liaison A89-A6)



cas de l'A45 les parcelles sont évincées des projets de PENAP ? Quelle cohérence ? quelles justifications ?

2. Ce projet de PENAP place le conseil général du Rhône face à des contradictions dans ses positions : il se dit « opposé à l'A45 » mais en acte le projet dans sa proposition de PENAP
3. A travers l'exemple de la COPAMO, nous nous posons la question de la démarche de consultation des communes : pourquoi tant de communes opposées à l'A45 adhèrent aux PENAP sans contester le fait que le tracé de l'A45 y est acté ? Seule la commune de St Andéol le Château le signale dans sa délibération. Les communes ont-elles eu le temps de prendre connaissance des projets ?
4. Mais surtout, le tracé de l'A45 fait perdre tout une partie de la pertinence des PENAP. La superposition de la carte page 68 et de celle des PENAP permet de se rendre compte de façon frappante de l'impact du projet de l'A45 : ce sont presque une dizaine de corridors qui perdent leur fonctionnalité en excluant les parcelles concernées par l'A45 du projet de PENAP.



Carte des corridors extraite du dossier Enquête publique

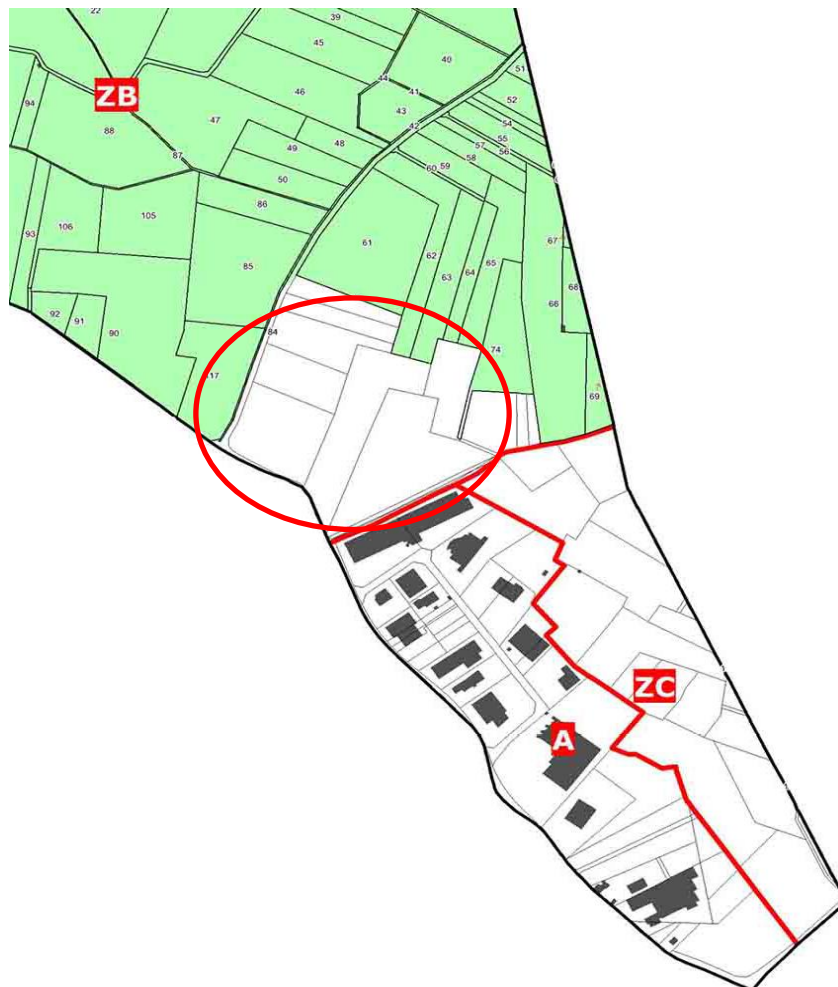
Nous demandons la réintégration de ces parcelles au sein du projet des PENAP.

## B. la ZAC des Platières

L'extension de la ZAC des Platières est en projet. Nous contestons le choix fait par la COPAMO d'exclure certaines parcelles des PENAP (notamment celles au Nord de la RD sur les communes de Mornant et St Laurent d'Agnay) alors que des enjeux écologiques sont présents et que l'extension de la ZAC peut se faire sur des parcelles au Sud de la RD. On



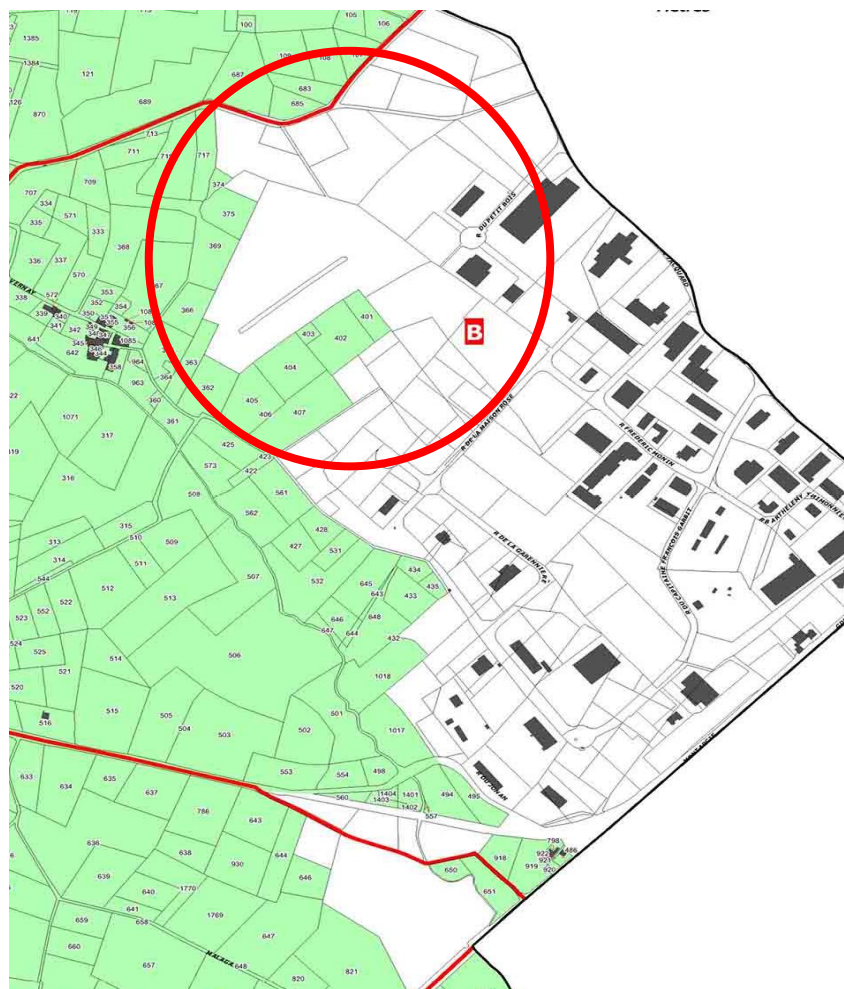
notera que les parcelles exclues des PENAP sur St Laurent d'Agny abritent notamment un couple de Chevêche d'Athéna. De plus en 2012, dans le cadre d'un travail partenarial avec la COPAMO, le développement de la ZAC sur les parcelles situées sur la commune de Mornant avaient été identifiées comme extrêmement préjudiciable à la biodiversité. Nous demandons donc l'intégration de ces parcelles (voir ci-dessous) aux PENAP.



Parcelles dont nous souhaitons l'intégration aux PENAP  
St Laurent d'Agny (secteur de la ZAC des Platières)



AGIR pour la  
**BIODIVERSITÉ**  
RHÔNE



Parcelles dont nous souhaitons l'intégration aux PENAP  
Mornant (secteur de la ZAC des Platières)

Pour la LPO Rhône  
Sa présidente  
Elisabeth RIVIERE

**LPO Rhône**

Maison Rhodanienne de l'Environnement • 32 rue Sainte Hélène • 69002 LYON  
Tél. 04 72 77 19 85 • [www.lpo-rhone.fr](http://www.lpo-rhone.fr) • [rhone@lpo.fr](mailto:rhone@lpo.fr)

